

Séance du mardi **21 septembre 2010** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : Mme BOADA Anne

Présents :

- M. ALTWEGG Patrick
- M. BAUMGARTNER Andréas
- Mme BORLOZ Carol
- M. BUCHETTI Pierre-Antoine
- Mme CADEI Geneviève
- M. FEYER Georg
- M. GUEx Jean-Pierre
- M. HONEGGER Wolfgang
- M. LAGRANGE Philippe
- M. MAZENOD François
- Mme MEAN NORMANN Sibylle
- M. RYCHNER Georges
- Mme SEMON Anne-Claude
- Mme STALDER Elisabeth
- M. STALDER Michel
- Mme UDRY Fabienne

Assistent :

- Mme HUMBERT Yvonne, maire
- M. MOTTIER Gérald, adjoint
- M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux du 1^{er} juin et du 15 juin 2010
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2011
5. Propositions du Maire
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis clos (naturalisations)



1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} JUIN ET DU 15 JUIN

La présidente ouvre la séance en mentionnant un ordre du jour succinct, avant de passer à l'approbation du procès-verbal du 1^{er} juin.

Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, il est approuvé par 13 voix pour et 3 abstentions.

La présidente passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du 15 juin.

Mme CADEI rectifie, p. 305, « prévu le 1^{er} ~~Mme le maire mai~~, et qui avait... ».

M. RYCHNER mentionne, p. 306, à l'avant-dernier paragraphe, « M. RYCHNER regrette le manque d'information, **à l'instar de ce qui avait été organisé pour le projet précédent.** Il se demande en outre... ».

M. GUEX demande que les lettres lues en séance soient annexées au procès-verbal, dans le cas présent, celles de Mme Nicole Sigam et de l'Association des parents d'élèves de Genthod.

La présidente demande que soit inscrit le nom du nouveau secrétaire du Conseil municipal, M. BUCHETTI, en lieu et place de celui de M. STALDER.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres remarques, il est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ ***Procès-verbal de la commission de sécurité du 14 septembre***

L'original du procès-verbal a disparu et le secrétariat de la mairie demande qu'il lui soit retourné.

➤ ***Demande d'un ordinateur et d'une imprimante portables pour les commissions***

Cette demande a été faite lors de la séance du Conseil municipal du 11 mai, sans être suivie de l'action appropriée. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. RYCHNER précise que la confidentialité est de règle, mais que tous les commissaires devraient pouvoir être informés du travail des autres commissaires, notamment par e-mail. A M. MAZENOD il semble néanmoins qu'on ne voulait justement pas d'envoi sur format papier.

M. LAGRANGE précise qu'il faut une copie signée du président de la commission.

M. GUEX demande que, pour l'élaboration du budget, les commissions aient à disposition, sur le bureau du portable, en plus du canevas de PV, le tableau de leur budget.

M. STALDER trouve que la prise d'un procès-verbal sur ordinateur, et non pas à la main, est un exercice difficile pour obtenir un texte fluide. M. GUEX trouve au contraire qu'il est plus aisé et rapide de réviser un texte saisi sur ordinateur qu'écrit à la main. Mme UDRY trouverait utile de créer un masque commun à toutes les commissions.

La présidente résume la demande portant sur un ordinateur portable et une imprimante avec connexion Wi-Fi qui soient propriété de la Commune, ainsi qu'un masque pour la prise du procès-verbal. Elle s'adresse ensuite à l'Exécutif pour s'enquérir des délais nécessaires à l'obtention de ce matériel.

Mme le maire répond que cette demande est tout à fait recevable, et que M. Baratelli s'occupera de fournir ce matériel.

➤ ***Location des terres agricoles communales dites « Champs Chavannes »***

Un huis-clos est demandé par Mme STALDER pour traiter de ce sujet.

Le huis clos est refusé par 8 voix contre, 5 voix pour, et 2 abstentions.

La présidente donne lecture du courrier de M. Philippe Rizzoli (Annexe I) adressé aux conseillers municipaux, demandant, au nom d'une répartition équitable des terres communales, le droit à la location des terres susmentionnées.

Mme le maire annonce que cette demande de fermage a d'ores et déjà reçu une réponse favorable, quinze jours avant la présente séance.

Mme SEMON demande si tous les terrains propriétés de la Commune sont soumis au même type de bail (durée, renouvellement, attribution), ce que Mme le maire confirme, précisant qu'une faveur est cependant accordée aux « enfants » de Genthod.

M. RYCHNER observe que les lettres envoyées à l'Exécutif restent souvent sans réponse substantielle ; dans le cas présent, la première lettre remonte tout de même au 25 avril 2010. En réponse, Mme le maire évoque l'historique de ce dossier, justifiant les délais par les différents échanges de lettres avec le précédent fermier avant la signature finale du nouveau bail.

Mme STALDER regrette que M. Rizzoli étale sur la place publique ses revendications, qui par ailleurs portent atteinte à la réputation de la famille Baumgartner, et espère un retour à la sérénité quant à ce dossier, compte tenu en particulier du rôle important des agriculteurs dans la commune.

M. GUEX rejoint Mme STALDER sur l'importance du rôle des agriculteurs. Il tient cependant à relever que la Commune n'a pas pour mission de favoriser l'un d'entre eux et qu'une rotation des baux sur les fermages devrait être de mise.

Mme SEMON trouve regrettable que les terres communales ne soient pas attribuées équitablement aux trois exploitants actuels, dont un fermage insuffisant en termes de surface pourrait mettre en péril l'exploitation. M. BUCHETTI abonde dans ce sens.

Les communications du Bureau étant épuisées, la présidente passe la parole à Mme le maire.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

➤ **Nouvelle crèche intercommunale**

Mme le maire informe qu'une présentation de la nouvelle crèche aura lieu le 17 novembre prochain à 19h à la salle communale de Genthod, en présence des conseillers municipaux des quatre communes concernées.

➤ **Crédits d'engagement en cours au 31 décembre 2009**

Faisant suite à la discussion de la séance du Conseil municipal du 15 juin passé, M. MOTTIER informe du solde en 2010 sans dépassement de la ligne de crédit des investissements encore en cours au 31 décembre 2009: la réfection de la partie communale du chemin de la Pralay (Fr. 330'000.00) ; les collecteurs Pougny-Pré-Félix (Fr. 1'500'000.00) ; un complément pour le revêtement et l'éclairage des collecteurs Pougny-Pré-Félix (Fr. 240'000.00) ; une modération du trafic à la route de Malagny (Fr. 348'000.00) ; la rénovation des façades de la mairie (Fr. 360'000.00) ; l'installation des luminaires et la réfection du trottoir du chemin de la Pralay (Fr. 250'000.00) ; le pavillon scolaire provisoire (Fr. 320'000.00) ; le ponton du Saugy (Fr. 160'000.00) ; l'aménagement du chemin de la Mairie suite aux travaux du nouvel immeuble (Fr. 170'000.00) ; et la participation de Genthod à la construction du stade Marc-Burdet (Fr. 455'000.00), pour un crédit voté de Fr. 4'133'000.00 et un réel de Fr. 4'025'205.70.

D'autres investissements sont en cours, dont certains demandent des crédits supplémentaires (halle du Tennis-Club incluse), qui passeront en commission avant présentation au Conseil municipal. Ces investissements restants seront terminés au 31 décembre 2010.

➤ **SIAG – problème informatique**

M. MOTTIER donne lecture de la réponse du SIAG (Annexe II) concernant l'erreur soulevée en rapport à la colonne « disponible » des comptes présentés avant l'été. Le service reconnaît l'erreur de présentation dans certaines listes, mais précise néanmoins que cette erreur n'influence ni la pérennité, ni la qualité de la comptabilité de la commune. Le fournisseur du logiciel a maintenant apporté les corrections nécessaires, qui seront testées afin d'éviter de nouvelles erreurs.

4. NOMINATION DES PRESIDENT-E-S ET VICE-PRESIDENT-E-S DES LOCAUX DE VOTE POUR 2011

13 février	Présidente :	Mme BOADA (suppléant M. GUEx)
	Vice-président :	M. STALDER (suppléant M. BUCHETTI)
13 mars	la Mairie désigne les volontaires (élections)	
17 avril	la Mairie désigne les volontaires (élections)	
15 mai	Président :	M. MAZENOD (suppléante Mme STALDER)
	Vice-présidente :	Mme BORLOZ (suppléante Mme CADEL)
23 octobre	Président :	M. ALTWEGG (suppléante Mme MEAN NORMANN)
	Vice-présidente :	Mme BOADA (suppléant M. BUCHETTI)
27 novembre	Présidente :	Mme UDRY (suppléant M. FEYER)
	Vice-présidente :	Mme STALDER (suppléant M. RYCHNER)

5. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

➤ **Visibilité du trafic à la route du Saugy**

La présidente attire l'attention du Conseil municipal, comme elle l'avait fait quelques années auparavant, sur la mauvaise visibilité au croisement des routes du Saugy et du Creux-de-Genthod, pour le trafic en direction du Creux-de-Genthod.

M. SCHMULOWITZ reconnaît la dangerosité de ce virage, déjà évoquée auprès de son propriétaire, M. DOMINICE, lors d'une demande restée sans suite pour la taille de ses haies. La demande pourrait en effet être réitérée, lors de la fin des travaux actuels, par exemple, et renforcée éventuellement par une note de la Direction générale de la mobilité (DGM).

M. MOTTIER rappelle qu'une demande avait déjà été déposée à la DGM, qui a reconnu la dangerosité du virage. L'interlocuteur de la DGM ayant changé depuis lors, une nouvelle demande auprès de ce service serait opportune à ce stade.

Mme CADEL informe que M. DOMINICE avait planté ces arbres suite à la construction, en marge de la voie CFF, du mur en béton qui affecte la perspective du propriétaire. Les CFF pourraient éventuellement être interpellés à ce sujet.

M. SCHMULOWITZ confirme que c'est la situation du contour qui pose problème.

M. GUEx propose que M. Nicolas HASLER, responsable de la gestion du patrimoine arboré du Service de la conservation de la nature et du paysage, soit consulté quant à l'obligation légale de tailler la haie à cet endroit.

M. RYCHNER trouve dommage que la DGM ait refusé la pose de miroirs pour des raisons esthétiques, alors que les miroirs présentent une solution pratique et que le mur n'a rien d'esthétique.

M. SCHMULOWITZ s'engage à suivre ce dossier rapidement.

› **Nouveau bâtiment communal**

M. BUCHETTI demande l'avancement du dossier, à qui M. HONEGGER répond que le *statu quo* persiste, la date de l'audition ayant été repoussée.

› **Portail ouvert**

M. ALTWEGG mentionne un portail à la route du Creux-de-Genthod, avant le Tennis-Club, qui, lorsqu'il est ouvert, crée un danger pour la circulation.

› **Accès à Bluewin-TV**

M. ALTWEGG demande comment les habitants n'ayant pas de câble peuvent obtenir Bluewin-TV, précisant que Bluewin a demandé que la Commune s'implique afin d'accélérer la procédure. En réponse, l'Exécutif ne se connaît pas d'obligation dans ce domaine.

› **Loyer du 6, rue de la Mairie**

M. GUEx observe une augmentation substantielle du loyer dans cet immeuble, augmentation inacceptable au vu de la vocation sociale de ces appartements.

› **Coût de la nouvelle crèche intercommunale**

M. GUEx informe que, le coût d'une place étant compris entre Fr. 55'000.00 et Fr. 60'000.00, la crèche prévue pour 80 enfants, son coût ne devrait pas être inférieur à 5 millions ; le montant annoncé, Fr. 2'850'000.00, lui paraît donc utopique. Relativement à la procédure choisie, il en relève les risques et avise qu'il a pris des contacts avec une partie des partenaires concernés. Enfin, il note que, selon la convention de partenariat, les quatre communes devant se mettre d'accord, une initiative du Conseil municipal de Genthod pour une procédure ouverte n'aurait pas permis de l'exclure l'association.

Après contact avec d'autres parties, qui ont confirmé l'insuffisance du budget projeté pour une construction de cette ampleur, M. GUEx partage également son souci par rapport aux surcoûts potentiels posés par une entreprise générale.

M. HONEGGER prend cette information comme une confirmation des échanges précédents à ce sujet.

› **Trottoir de la route du Saugy**

M. MAZENOD demande pourquoi le champ n'a pas été aplani au lieu de construire un muret pour le border. M. SCHMULOWITZ répond que les travaux sur l'espace public s'adaptent au terrain privé adjacent, sur lequel on n'intervient en principe pas.

› **Bâtiment voirie-pompiers**

M. HONEGGER demande à Mme le maire de se renseigner pour connaître l'avancement du dossier du bâtiment voirie-pompiers.

Mme le maire dit qu'elle a contacté M. DE RIVAZ, M. MULLER étant inatteignable. Selon M. DE RIVAZ, un aspect du futur bâtiment ne plairait pas à M. MULLER, sans autre précision.

M. HONEGGER demande si un courrier pourrait être envoyé, ce que Mme le maire confirme, indiquant qu'elle s'en charge.

En l'absence d'autres interventions, la séance publique est levée à 21h40.

11. HUIS CLOS (NATURALISATIONS)

Le secrétaire
Michel STALDER

La présidente
Anne BOADA